

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2023-2033

Bujumbura, juillet 2023

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
2023-2033

Document élaboré par :

Alphonse Fofo

Sous la supervision du Représentant légal de3 C :

Léonidas Nzigiyimpa

Association « Conservation et Communautés de Changement », 3C en sigles ; Zone Mukaza, Boulevard du 1er Novembre, Building Kinigi, Bureau A11-A13

Bujumbura/Burundi

SLCC

TABLE DE MATIERE

Table de matière……	**3**
Liste de sigles et abréviations……...	**4**
Résumé exécutif……	**5**
Introduction……..	**6**
1. Contexte……	**7**
1.1. Au niveau international……	7
1.2. Au niveau national……..	7
1.2.1. Engagement du Gouvernement……	7
1.2.2. Engagement de la société civile…….	9
2. Résultats attendus……	**10**
2.1. Résultats de la mise en œuvre de la stratégie…….	10
2.2. Principaux défis…….	10
2.3. Opportunités à saisir……	11
3. Conditions sine qua non de réussite……	**12**
3.1. Primauté du leadership national fort……	12
3.2. Engagement citoyen de base……	13
4. Stratégie d'intervention……..	14
4.1. Vision et but……	14
4.2. Objectifs stratégiques et axes d'intervention……..	14
4.3. Les indicateurs des résultats et performances visées……...	16
5. Mécanismes de mise en œuvre……	**17**
5.1. Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation……..	17
5.2. Mécanismes de mise en œuvre……	18
Conclusion……	**19**
Bibliographie……	**20**

SLCC

LISTE DE SIGLES ET ABREVIATIONS

APRN/BEPB	Association pour la Protection des Ressources Naturelles et le Bien-Etre des Populations au Burundi
ARIN-EA	Réseau inter-agences de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Est
càd	c'est à-dire
3C	Conservation et Communauté de Changement
CUA	Commission de l'Union Africaine
Fbu	Franc burundi
LCC	Lutte contre la corruption
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economique
OLUCOME	Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
PARCEM	Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
PND	Plan National de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RINAC	Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale
SLCC	Stratégie de Lutte Contre la Corruption
UNCAC	United Nations Convention Against Corruption

SLCC

RESUME EXECUTIF

Au Burundi, la corruption n'est plus un secret pour personne d'autant plus que les rapports produits par certaines organisations soit locales soit internationales le signalent et même fait un classement des pays où le Burundi se classe parmi les premiers les plus corrompus au monde.

Conscient du danger qu'il encourt, le Gouvernement a mis en place des structures, des documents de politique et un cadre légal pour lutter contre la corruption considérée comme un fléau parmi tant d'autres.

Actuellement, le Président de la République a fait de la lutte contre la corruption son cheval de batail et les résultats sont déjà remarquables, en témoignent les personnes sanctionnées soit par emprisonnement soit par remise à l'Etat des produits issus de la corruption. Cependant, le chemin est encore long pour endiguer ce fléau car des défis ne manquent pas notamment la passivité de ceux devant venir en première ligne pour combatte cette corruption, le manque de personnel ayant des techniques et connaissances avérées dans ce domaine et l'insuffisance de moyens et équipements adéquats. A cela s'ajoute le manque de collaboration entre tous ceux qui devraient intervenir dans cette lutte (structures étatiques et sociétés civiles impliquées dans ce combat, l'ignorance des formes de corruption par les populations…).

Face à cette situation, la 3C s'est proposé, avec l'appui de ses partenaires, à élaborer une stratégie de lutte contre la corruption (SLCC) comme contribution à la stratégie nationale de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption de 2012 qui nécessite, certes, une actualisation compte tenu du développement multiforme de ce fléau.

En effet, la SLCC comporte cinq (5) points principaux à savoir (i) le contexte qui analyse la situation actuelle, (ii) les résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie, (iii) les conditions sine qua non de la réussite, (iv) la stratégie d'intervention et, (v) les mécanismes de mise en œuvre.

SLCC

INTRODUCTION

Le Burundi a fait le choix de prioriser la lutte contre la corruption en adhérant aux diverses initiatives régionales et internationales de lutte contre la corruption telles que la Convention des Nations Unies ou celle de l'Union Africaine et l'adoption des dispositions réglementaires contre la corruption.

Bien plus, il a mis en place des structures de mise en œuvre. En effet, le contexte de sortie de crise de 2015, avec la mise en place progressive des institutions du Gouvernement actuel coïncide avec des années de lutte acharnée contre la corruption. Cette période est marquée par un certain nombre d'acquis, tels que la sensibilisation accrue du public aux différents maux de manifestations de la corruption, l'engagement d'un certain nombre d'acteurs dans la lutte contre ce phénomène, mais surtout par un bilan mitigé, notamment dans la répression des auteurs de la corruption.

Le Gouvernement, à travers les déclarations des dirigeants et les directives des politiques publiques développées dans le Plan National de Développement (PND), a fait du renforcement de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités majeures. La vision est donc de sortir définitivement le Burundi du groupe des pays les plus corrompus au monde. ***Cette vision est de faire du Burundi à l'horizon 2033, un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption***.

C'est dans ce cadre que la 3C propose une stratégie de lutte contre la corruption qui a été élaborée en collaboration avec tous ses partenaires locaux afin de produire un outil de mise en œuvre pour réduire sinon éradiquer la corruption au Burundi.

SLCC

1. CONTEXTE

1.1. Au niveau international

Constatant que la corruption était devenue aussi un fléau comme tant d'autres, la communauté internationale a adopté de nombreuses conventions afin de se donner un cadre légal pour agir contre lui. Ainsi la Convention de l'OCDE, les Conventions du Conseil de l'Europe, la Convention de l'ONU ont-elles tour à tour été signées par de nombreux Etats. Malheureusement, aucun pays africain n'a adhéré à l'OCDE qui regroupe actuellement 36 pays d'Europe, d'Amérique du Sud et du Nord, de l'Australie et de l'Asie. Quant à l'Afrique, il existe une Convention de l'Union Africaine anti-Corruption adoptée par les chefs d'Etats au Sommet de l'UA à Maputo le 11/07/2003 et est entrée en vigueur le 05/08/2006 et à laquelle le Burundi a adhéré en janvier 2005. Il existe aussi une Convention anti-corruption dans les pays de l'Afrique de l'Est, signée le 27/11/2009 à Arusha, Tanzanie et à laquelle le Burundi doit s'y référer pour lutter contre la corruption en tant que pays membre de cette communauté.

Dans le souci de lutter contre la corruption, la société civile n'est pas restée les mains croisées. L'organisation dénommée « Transparency International » se consacre à la lutte contre la corruption au niveau mondial. Avec plus de 90 sections dans le monde et un secrétariat international basé à Berlin, « Transparency International » sensibilise l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à la corruption.

Selon l'indice1 de perception de la corruption 2020 par « Transparency International », notant les pays selon leurs niveaux perçus de corruption dans le secteur public, sur la base d'appréciations d'experts et d'hommes d'affaires, le Burundi se classe 165ème sur 180 pays classés avec un score de 19 sur 100. Il se classe 46ème sur 49 pays évalués en Afrique subsaharienne, ainsi recevant le troisième score le plus faible.

Etant donnée la nature exécutoire des conventions et le soutien international dont elles bénéficient, ces conventions peuvent être un moyen de pression de la part des pairs (Gouvernements à Gouvernements) et de la part du public (Société civile notamment) sur les Gouvernements pour que ceux-ci se conforment aux normes et exigences établies.

1.2. Au niveau national

1.2.1. Engagement du Gouvernement

D'après le rapport de « Transparency International », le Burundi reste parmi les pays les plus corrompus au monde alors que le slogan de tolérance zéro revient souvent dans certains discours. Bien plus, le Burundi n'a pas de stratégie nationale cohérente et actualisée de lutte contre la corruption sauf quelques engagements politiques renouvelés et des lois fragmentées.

Cependant, le Burundi est Partie à la Convention des Nations Unies et ses protocoles de lutte contre la corruption et à celle de l'Union Africaine sur la Prévention et contre la corruption et infractions connexes. Le Burundi a également pris plusieurs engagements internationaux dans

la promotion de la gouvernance et de l'État de Droit, dont la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance ainsi que les accords bilatéraux et multilatéraux signés avec les partenaires de développement.

En plus, le Burundi est membre du Réseau inter-agences de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Est (ARIN-EA) et du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale (RINAC).

Pour rappel, le Burundi a adopté une loi sur la prévention et la répression de la corruption et des infractions connexes à travers la loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant mesures de prévention et répression et des infractions connexes. Dans la même foulée, la loi n° 1/36 du 13 décembre 2006 portant création de la Cours Anti-corruption a été aussi promulguée. Toutes ces 2 lois témoignent de l'existence des dispositions anti-corruption. Elles visent à prévenir et sanctionner tout acte de corruption et d'infractions connexes commis dans le service public et privé, y compris les ONG.

Ces lois définissent également les postes dont la déclaration de patrimoine est requise et comprend des mesures relatives à la prévention et à la répression de la corruption et ses infractions. Elles présentent cependant quelques lacunes et failles, surtout en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, le recouvrement des avoirs et la déclaration de patrimoine. Bien que la déclaration des avoirs des hauts fonctionnaires soit prévue par ces lois, elles ne sont pas mises en œuvre dans la pratique.

Bien plus, le Burundi, à travers un conseil des Ministre, a adopté en 2011 une stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Suite à la mise en place du gouvernement de transition issu de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, un Ministère chargé de la bonne gouvernance a été créé en 2005 mais supprimé après les élections de 2020. Néanmoins, il existe actuellement plusieurs institutions de prévention et de lutte contre la corruption qui jouent un rôle important dans la prévention de la corruption dans le pays: la Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l''État, l'Office Burundais des Recettes, la Cellule Spéciale d'Intervention Anti-corruption, le Bureau du Procureur Général, la Cour Anti-corruption, le Procureur de la République et la Cour Suprême.

Toutes ces institutions ont joué un rôle particulier dans la lutte contre la corruption au Burundi mais celles qui sont distinguées sont les suivantes :

Institution		**indicateurs**					
		2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Brigade spéciale anti-corruption	Dossier transmis au Parquet	252	209	306	174	172	**1113**
	Montant recouvré (en millions de Fbu)	369	294	881	235	286	**2065**
Inspection Générale de l'Etat	Rapports définitifs	36	54	48	39	62	**266**
Parquet près de la cour anti-	Dossiers traités	466	412	441	363	218	**1900**
	Montant recouvré (en millions de	235	72	207	74	33	**621**

corruption	Fbu)						
Cour Anti-corruption	Dossiers jugés et prononcés	213	263	208	235	194	**1113**
	Montant recouvré (en millions de Fbu)	123	55	124	369	189	**860**

Source : PND-Burundi 2018-2027

La volonté politique est un élément essentiel à toute initiative contre la corruption. Cette volonté politique est exprimée, entre autre, par les instances dirigeantes de ce pays à chaque rassemblement des populations.

De surcroit, le Burundi s'associe à la communauté internationale pour célébrer la journée du 9 décembre dédiée à la lutte contre la corruption La célébration de cette journée est donc une occasion de rappeler à la population burundaise les méfaits de la corruption.

1.2.2. Engagement de la société civile

La société civile ne reçoit à l'heure actuelle qu'un soutien limité en vue de son inclusion dans le processus de lutte contre la corruption au Burundi. Par conséquent, il existe peu d'opportunités pour les acteurs de la société civile et autres de participer à l'élaboration des politiques relatives à la lutte contre la corruption. Cependant, après un renouvellement de la présidence en 2020, une nouvelle fenêtre d'opportunité s'est offerte à la société civile pour reprendre un travail interrompu depuis ces cinq dernières années.

Etant donné les défis persistants en matière de lutte contre la corruption dans le pays, la société civile pourrait être le moteur de l'établissement du programme de changement, y compris sur le recouvrement des avoirs. Au Burundi, les organisations les plus actives pour la lutte contre la corruption sont l'Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) et Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM). Elles sensibilisent et forment différentes catégories des citoyens sur la prévention et la lutte anti-corruption. Elles reçoivent des dénonciations de la population, effectuent les enquêtes, analysent et traitent ces cas reçus en s'adressant à l'autorité compétente pour prévenir ou faire retourner les montants détournés et demander que les corrompus et corrupteurs soient punis.

SLCC

2. RESULTATS ATTENDUS

2.1. Résultats de la mise en œuvre de la stratégie

L'approche de la nouvelle stratégie est toujours axée sur les trois volets que sont la prévention, l'éducation et l'application de la loi. Il s'agit par ailleurs d'intégrer une approche globale et transversale en suscitant de forts soutiens et une mobilisation du public par des actions décisives contre la corruption.

La stratégie proposée par la 3C est ainsi axée sur l'atteinte des résultats suivants :

- Les organes de lutte contre la corruption réussissent à réduire les pratiques de corruption dans les services publics et sont crédibles auprès des citoyens et dirigeants politiques ;
- La justice sanctionne les infractions de corruption en appliquant la législation anticorruption et augmente le degré d'intégrité des acteurs de la justice à tous les niveaux ;
- Les mécanismes de prévention de la corruption réduisent les risques de corruption et augmentent le développement des potentialités économiques du pays ;
- Les actions d'éducation et de communication fournissent aux citoyens des connaissances suffisantes pour résister et s'engager à lutter contre la corruption ;
- Le Burundi bénéficie d'une coopération internationale harmonisée et coordonnée dans ses programmes et plans de lutte contre la corruption ;
- Le financement des organes et des programmes de lutte contre la corruption est suffisant et de source nationale pérenne ;
- La population adhère dans son ensemble et comprend son rôle en tant que soutien moral et actif de lutte contre la corruption. Elle est informée régulièrement sur la mise en œuvre et les résultats de la stratégie de lutte contre la corruption car les acteurs non étatiques sont informés, formés sur la SLCC, en font un suivi régulier et rendent compte au public.

2.2. Principaux défis

Les principaux défis à relever qui pourraient se poser pour la présente stratégie sont notamment :

- Réduire les impacts négatifs des crises politiques sur la lutte contre la corruption : les crises politiques apportent souvent un ralentissement, voire un arrêt des processus de lutte contre la corruption. Il faut rompre avec ces cycles et bâtir des agences anti-corruption capables de résister à l'instabilité politique et de continuer à agir même quand une crise politique survient ;
- Favoriser l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base et aux fruits de la croissance économique : la paupérisation élevée d'une certaine catégorie de la population est un facteur négatif qui la rend vulnérable aux pratiques de corruption ;
- Atténuer les violences (sociale, politique) et divers trafics par l'effectivité d'une justice équitable et active. La culture de l'impunité augmente la violence de tout genre ;
- Inverser la courbe des pesanteurs sociales et économiques face à la corruption ;
- Protéger les potentialités nationales du pays contre les trafics de ressources diverses (produits agricoles, minerais, faune, etc.) qui s'accroissent au détriment du pays.

2.3. Opportunités à saisir

- Le volontarisme politique réaffirmé dans les différents discours constitue un signal fort et doit être traduit en actes ;

- Les motivations et engagements des acteurs nationaux (médias, société civile) : des initiatives ont été prises par des organisations de la société civile qui animent des émissions radios et conférences de presse juste pour éveiller la conscience des autorités et des populations à la lutte contre la corruption. Cela constitue une opportunité à motiver et mobiliser les citoyens dans l'anti-corruption ;
- Le retour des partenaires internationaux : le retour à l'ordre constitutionnel et une volonté commune à mettre fin à la recrudescence des abus et de la corruption constituent une motivation entre le Burundi et ses partenaires techniques et financiers ;
- Un nouvel élan pour combattre la corruption : l'élaboration de la SLCC par la 3C vient en appui aux initiatives du Gouvernement et l'impulsion a été donnée par ses partenaires pour plus d'engagement des ONG œuvrant même dans d'autres domaines comme la conservation.

SLCC

3. CONDITIONS SINE QUA NON DE REUSSITE

3.1. Primauté du leadership national fort

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous. Lutter contre la corruption incombe à tous les acteurs aussi bien du sommet de l'État qu'à la base de la communauté, les Gouvernants comme les gouvernés, les membres de la société civile comme celui du secteur privé, les confessions religieuses, les médias….. L'État du Burundi doit ainsi faire montre de leadership national en impulsant de manière concrète la mise en œuvre des plans d'actions et des réformes à mener. Le scénario pragmatique implique aussi une mise à jour périodique de la stratégie notamment dans son volet plan d'action.

Ainsi, trois phases évolutives sont à prendre en compte (i) la phase d'essai des réformes durant les deux premières années, (ii) la phase de confirmation des réformes au cours des trois années suivantes et (iii) la phase de rupture, les cinq dernières années. Cette volonté politique est à concrétiser par :

- La mise en œuvre courageuse et réaliste des réformes, notamment dans les secteurs jugés stratégiques de par leur importance dans la vie nationale: justice, police nationale, finances publiques (impôts, taxes), secteurs sociaux leviers du développement à long terme (éducation, santé), secteur économique (ressources naturelles) etc. ;
- L'allocation des fonds suffisants pour les organes de lutte contre la corruption et leurs partenaires ainsi que les organes de contrôle, en se fixant un certain pourcentage par an de manière à pouvoir se départir d'une certaine dépendance extérieure. L'assurance de ce financement national suffisant est cruciale ;
- L'application impartiale et déterminée de la loi et des sanctions par tous les organes de répression à tous les auteurs, complices et bénéficiaires des actes de corruption sans distinction. Cela est un indicateur positif d'un Etat qui se veut émergent d'ici 2040 et développé en 2060 ;
- La démonstration d'une cohérence de comportement et de gestion, en appliquant aux dirigeants eux-mêmes les principes de bonne gouvernance : bonne gestion, transparence, redevabilité, respect de l'État de droit et intégrité comportementale. Cette cohérence est une source de crédibilité pour les dirigeants et source de confiance de la population et des PTF envers ces derniers ;
- La mobilisation significative du secteur public par l'application des mesures appropriées, coercitives ou non, et une politique de communication et d'éducation sur la bonne gouvernance ;
- L'instauration et la mise en œuvre de toutes les initiatives favorisant la participation active de toutes les composantes de la sphère non-étatique dans la prévention et la réduction de la corruption càd la mobilisation des citoyens, le secteur privé, les médias et la société civile.

3.2. Engagement citoyen à la base

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous. Elle repose sur la confiance, le soutien du public et surtout l'implication et l'engagement des acteurs tels que les citoyens, la société civile, les médias et le secteur privé. Il s'agit pour ces acteurs d'exercer une pression permanente pour promouvoir l'intégrité dans la vie publique. Il leur revient également de

s'engager dans leurs domaines respectifs, refuser et dénoncer la corruption, exiger la transparence et la redevabilité des autorités.

Afin de prévenir les actes de corruption et pour améliorer la performance des services publics, plusieurs institutions et organes de contrôle ont été identifiés comme étant des acteurs indirects dans la lutte contre la corruption : la Cour des Comptes, l'Inspection Générale d'État, l'Office Burundais des Recettes, la Cellule Spéciale d'Intervention Anti-corruption, le Bureau du Procureur Général, la Cour Anticorruption, le Procureur de la République et la Cour Suprême ; les organisations de la société civile telle que l'OLUCOM et PARCEM , l' Autorité de Régulation des Marchés Publics, les médias, les associations et acteurs structurés du secteur privé tel la 3C, APRN/BEPB….

SLCC

4. STRATEGIE D'INTERVENGTION

4.1. Vision et but

A l'horizon 2033, le Burundi est un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption. Son but est le renforcement d'un état de droit et de la bonne gouvernance.

4.2. Objectifs stratégiques et axes d'intervention

Objectif stratégique 1 : Renforcer l'État de Droit de manière à disposer d'un Etat capable de répondre aux aspirations de justice des citoyens

Objectifs	Lignes d'activités
Axe d'intervention n°1 : Renforcer le cadre institutionnel	
Objectif 1.1. : Doter l'Etat d'un dispositif institutionnel performant de lutte contre la corruption (LCC)	- Renforcer l'autonomie et l'efficacité des organes anti-corruption ; - Allouer aux structures nationales de fonds suffisants et les rendre autonomes dans la LCC; - Disposer de chaines pénales fonctionnelles et capables d'appliquer les sanctions et mettre fin à l'impunité ; - Coordonner les actions des différents organes de contrôle des services publics ; - Mener des activités de lutte contre la corruption sur tout le territoire national ; - Disposer d'associations d'utilité publique qui assurent la surveillance dans la mise en application des sanctions ; - Améliorer la législation en matière de prévention et de répression de la corruption.
Axe d'intervention 2 : La répression	
Objectif 1.2. : Réprimer les actes de corruption afin de réduire l'impunité	- Détecter avec professionnalisme les cas de corruption ; - Appliquer les lois anti-corruption à tous les niveaux et pour tous les acteurs ; - Recouvrer les produits de la corruption ; - Adopter une politique pénale orientée vers une répression sévère des actes de corruption.
Objectif 1.3 : Sanctionner les infractions de corruption et combler les aspirations de justice des citoyens	- Renforcer le système de répression en mettant en place les unités anti-corruption à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie du pays; - Réduire les risques de corruption dans la justice.
Objectif 1.4.: Mettre les	- Sensibiliser le personnel des corps de sécurité sur

services de sécurité hors d'atteinte de la corruption afin de pouvoir garantir effectivement la sécurité à tous les citoyens	l'impact d'acte de corruption à leur endroit; - Améliorer les conditions de travail du personnel impliqué dans la lutte contre la corruption ; - Octroyer une prime (10%) déduite du montant recouvré au personnel impliqué.
Objectif 1.5: Assurer la délivrance de services publics de qualité et dans l'équité	- Rendre effectif les codes de conduite et de déontologie ; - Sensibiliser les agents publics en matière de LCC ; - Assurer la transparence et la sincérité des modes de recrutement dans les services publics.

Objectif stratégique 2 : Créer les conditions d'émergence d'un développement économique

Objectifs	Lignes d'activités
Axe d'intervention 3 : Réduire les risques/opportunités de corruption	
Objectif 2.1.: Mettre en place des mécanismes de contrôle de manière à protéger les ressources financières et naturelles de toutes les prédations	- Réduire les opportunités de corruption par des dispositifs préventifs ; - Atténuer la vulnérabilité des acteurs face aux tentations de la corruption ; - Promouvoir la culture de rendre compte aux citoyens de la manière dont les ressources nationales sont gérées.
Axe d'intervention 4 : Éduquer, informer et engager les citoyens	
Objectif 2.2.: Sensibiliser, éduquer et informer pour le changement de comportement des citoyens	- Produire des modules de sensibilisation pour tous les groupes cibles ; - Former les hommes de médias et des associations de la société ; - Interpeller et mener des plaidoyers pour réduire les risques de corruption ; - Promouvoir la transparence, la redevabilité et l'engagement des citoyens dans les actions de développement.
Axe d'intervention 5 : Coordonner et harmoniser les appuis internationaux à la LCC	
Objectif 2.3. : Mettre en place une plate-forme de dialogue politique autour des programmes d'appui à la lutte contre la corruption.	- Coordonner et harmoniser les interventions/ appuis extérieurs aux activités de lutte contre la corruption ; - Assurer la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption ; - Coopérer avec le monde extérieur pour la lutte contre le blanchissement d'argent ; - Renforcer la coopération dans la lutte contre le trafic des ressources naturelles.
Objectif 2.4.: Protéger les ressources nationales et réduire le trafic de	- Protéger les ressources nationales économiques porteuses de résultats immédiats en recourant à la coopération internationale ;

ressources naturelles	- Promouvoir la transparence dans la gestion foncière et domaniale ; - Réduire toutes formes de trafics illicites des ressources naturelles.
Objectif 2.5. : Réduire les pratiques de corruption pour faciliter l'accès au système éducatif.	- Produire des modules pédagogiques pour la formation civique des jeunes ; - Éduquer, informer et engager les citoyens sur les méfaits des fraudes dans les écoles ; - Réduire les fraudes dans les examens et concours.

Objectif stratégique 3: Susciter l'émergence d'un leadership national fort exprimant la volonté politique

Objectifs	**Lignes d'activités**
Axe d'intervention 6 : Mobiliser la société dans la lutte contre la corruption	
Objectif 3.1. Impliquer toutes les composantes de la société burundaise à déployer tous les efforts dans la LCC	- Inciter le public à se mobiliser pour la LCC ; - Encourager la société civile, les confessions religieuses, les ONG, le secteur privé et les médias à s'approprier et à être aussi responsables de la mise en œuvre de cette stratégie.

4.3. Les indicateurs de résultats et performances visées

Pour la présente SLCC 2023-2033, les indicateurs de performance pour les trois objectifs stratégiques visés sont :

Objectif stratégique	Indicateurs de performance
Objectif stratégique 1: Renforcer l'État de Droit de manière à disposer d'un Etat capable de répondre aux aspirations de justice des citoyens	- 100% de cas de corruption dénoncés ; - 100% de décisions pénales ; - 100% de sanctions appliquées contre tous les auteurs de corruption ; - 50% des produits de corruption recouvrés.
Objectif stratégique 2: Créer les conditions d'émergence d'un développement économique	- 15% d'augmentation des recettes fiscales interne ; - Au moins 90 % des biens publics sont protégés d'ici à l'horizon 2033 ; - 50 sur 100 comme indice de perception de la corruption à l'horizon 2033 (IPC Transparency International) ; plus la note monte, plus la corruption baisse).
Objectif stratégique 3: Susciter l'émergence d'un leadership national fort exprimant la volonté politique	- 50% d'augmentation de financement pour la LCC ; - 80% de la population adhère et comprend son rôle en tant que soutien moral actif à la LCC ; - 50% d'acteurs non étatiques sont informés et formés sur la SLCC et en font un suivi régulier.

SLCC

5. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation

La corruption se fait dans tous les secteurs de développement et à tous les niveaux. Pour lutter contre ce fléau, il est indispensable de mettre en place un mécanisme de coordination fort, capable de prévenir, dénoncer et réprimer tout acte de corruption. La présente stratégie devient donc un cadre de référence pour tous les acteurs au développement (Gouvernement, société civile, secteur privé, population, médias et partenaires au développement) de conjuguer, ensemble, tous leurs efforts pour lutter contre la corruption. Il revient donc à tous ces acteurs de faire le suivi et rendre compte au Gouvernement tout acte de corruption en vue d'en faire le suivi à travers les institutions mise en place à cet effet.

5.2. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre

A côté des institutions gouvernementales en charge de la lutte contre la corruption, il est indispensable de mettre en place des points focaux « anti-corruption » dans les secteurs publics. Ceci est donc un moyen d'opérationnaliser la lutte contre la corruption à travers les différents secteurs d'activité.

SLCC

CONCLUSION

Le niveau de corruption au Burundi reste extrêmement élevé, ce qui se reflète dans le classement du pays au bas des indices de lutte contre la corruption. Malgré que le Burundi continue à développer son cadre institutionnel et législatif pour la lutte contre la corruption effective, des revers et des lacunes dans les lois spécifiques de lutte contre la corruption subsistent encore.

Après les élections de 2020, les hautes autorités du pays ont promis une action concentrée sur la corruption, mais n'a pas encore élaboré une stratégie cohérente et spécifique de lutte contre la corruption. Cependant, il manque d'informations en rapport avec la corruption dans toutes ses formes.

En effet, pour que la mise en œuvre de cette stratégie soit effective, les autorités burundaises et autres acteurs de la société civile doivent de toute urgence mettre en pratique la volonté politique officiellement déclarée et travailler en étroite collaboration pour lutter contre ce fléau.

SLCC

BIBLIOGRAPHIE

- **République du Burundi (2018)**- Plan National de Développement, PND-Burundi 2018-2027.
- **République du Burundi (2012)**-Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption.
- **République du Burundi (2009)**- La loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant mesures de prévention et répression et des infractions connexes.
- **République du Burundi (2009)**- La loi n° 1/36 du 13 décembre 2006 portant création de la Cour Anti-corruption.
- **Transparency International (2014)**-Comment utiliser la Convention de l'ONU contre la corruption pour soutenir la lutte contre la corruption. UNCAC.
- **ONU (2003)**- Convention Internationale contre la Corruption.

Association « Conservation et Communautés de Changement », 3C en sigles Zone Mukaza, Boulevard du 1er Novembre, Building Kinigi, Bureau A11-A13
Bujumbura/Burundi